

N°1 : Sélection de vos articles mis en vente

Vos articles doivent être :

- ✓ Irréprochables (propres, sentir bon, repassés...)
- ✓ Actuels (les clientes ne souhaitent pas acheter ce que vous pourriez jeter ou donner à d'autres associations type relais)
- ✓ Correspondre à la saison en cours

La commission tri se réserve le droit de refuser tout article non conforme.

Articles refusés :

- ✓ Sales, tachés, troués, décousus, abîmés, boulochés, trop démodés ...
- ✓ Lingerie, nuit, maternité, linge de maison,
- ✓ Vêtements hommes, garçons et enfants (moins de 12 ans)
- ✓ Vêtements non étiquetés pour la vente
- ✓ Bijoux non emballés conformément (support fournis par l'association)
- ✓ Étiquettes non conformes (taille, grammage papier, modifiée à la main)
- ✓ Ensembles ex : tailleur, survêtement, twin-set... (ils doivent être vendus séparément = 2 articles)

N°2 : Prix

Vous décidez seule du prix de vente de vos articles, à l'aide du tableau « prix indicatifs » transmis par mail lors de la validation de votre inscription. Vous êtes libre de le suivre ou non.

Un pourcentage de 15 % est appliqué sur votre prix et est payé par l'acheteur

Le prix sur l'étiquette ne pourra être ni modifié, ni négocié

N°3 : Validation de votre liste avant impression

Renvoyez par mail à penderiedefolie@gmail.com votre fichier excel rempli, avant le **vendredi 20 mars 2020 minuit**, toute liste reçue en retard ne sera pas enregistrée dans la base de données (inscription non remboursable), aucune liste manuscrite ne sera acceptée.

(Logiciel Excel indispensable).

Une fois validée par l'association, vos listes ne seront en aucun cas modifiables

N°4 : Etiquetage

Chaque vendeuse étiquette ses articles avant dépôt !

(prêt d'étiqueteuses ou achat possible auprès de l'association, tarif 10 euros)

Format de l'étiquette à respecter : 9,5 x 3,5 cm sur du papier cartonné 160g

Ne pas réutiliser d'anciennes étiquettes

Pas d'étiquettes en carton de récupération (trop épais)

N°5 : Dépôt

Du jeudi 2 avril 2020 de 17h à 21h

Au vendredi 3 avril 2020 de 9h à 14h

Aucun retard ne sera toléré : nous n'accepterons plus de dépôt après 14h le vendredi

Au bâtiment agricole Elagage de la Divatte

La Forgetière, Barbechat

44450 Divatte sur Loire

Sur la d207 à 2 km du bourg en direction de la Varenne

RÈGLES D' OR PRINTEMPS/ETE 2020

Les articles doivent obligatoirement être dans des valises ou sacs de voyage fermés, caisses en plastique avec couvercle

Une étiquette (fournie lors de l'inscription) doit être collée sur la partie supérieure de votre valise afin de vous identifier facilement grâce à votre numéro de vendeuse

Dépôts refusés :

Articles arrivés lors du dépôt : en cartons, sacs cabas, sac poubelles, housse de rangement sous vide ou panier de linge ou tout autre contenant non conforme

Valises ou sacs de voyage sans étiquettes (n° de vendeuse)

Dépôt hors des heures convenues

Aucun remboursement ne sera possible

N°6 : Vente

Ouverture au public de 9h à 19h le samedi 4 avril

Et de 9h à 13h le dimanche 5 avril

Entrée gratuite

N°7 : Rangement

Dimanche 5 avril de 16h à 17h30

Présence obligatoire de toutes les inscrites à la liste ou adhérentes

Pour une question de sécurité merci de ne pas venir accompagné de vos enfants de - de 14 ans

Le bâtiment nous est prêté gracieusement par l'entreprise : Elagage de la Divatte

Nous devons redonner sa forme initiale au bâtiment agricole pour qu'il soit opérationnel dès le lendemain matin pour ranger camions, tracteurs, etc.

Merci à chaque vendeuse de bien vouloir vérifier ses valises avant de partir.

N°8 : Retrait invendus

Dimanche 5 avril à l'issue du rangement final du bâtiment

Les valises ou sacs non récupérés seront remis au relais le plus proche dès le lundi 6 avril (ne pouvant pas être stockés par l'association).

N°9 : Paiement

Le paiement s'effectue la semaine suivant la vente par virement bancaire

N°10 : Vérification

Si vos ventes ne correspondent pas à ce que vous avez récupéré, merci de nous signaler vos articles manquants.

N°11 : Responsabilité

L'association ne prévoit aucun remboursement et se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

RÈGLES D' OR PRINTEMPS/ETE 2020

Bulletin d'inscription

En remplissant ce bulletin d'inscription, je m'engage à être présente au rangement à l'issue de la vente (quelque soit la formule choisie : adhérente ou vendeuse à la liste).

je note dans mon agenda le rangement de 16h à 17h30 le dimanche 5 avril

Document à nous retourner par voie postale avant le 28/02/2020

Je soussignée (nom, prénom).....

Demeurant (adresse complète).....

.....

Courriel.....@.....

Tel portable.....

J'ai choisis plutôt le statut de :

Vendeuse à la liste, car je n'ai pas le temps ou l'envie de m'investir auprès de l'association

3 formules possibles : 1 liste de 15 articles 6 €

2 listes soit 30 articles 11 €

3 listes soit 45 articles 16 €

Paiement par :

par virement

chèque

espèces

(RIB sur demande)

(remises en mains propres uniquement)

Pièces à fournir pour les nouvelles uniquement

photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité

RIB

J'ai besoin d'emprunter ou acheter une étiqueteuse à l'association oui non

Droit à l'image : j'autorise l'association à diffuser sur son site ou tout autre support les photographies prises pour illustrer l'évènement oui non

Je déclare sur l'honneur par la présente, accepter les règles d'or du vide dressing dans leur intégralité et de ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations.

Date :

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »